



36 personnes au total ont été condamnées à diverses peines allant de sept à cinq ans ferme. **Alain Fogué**, trésorier national du parti **Olivier Bibou Nissack**, le porte-parole de **Maurice Kamto**, **Awasm Myspa** présidente des femmes du MRC et **Pascal Zamboue** ont écopé des plus lourdes peines, sept ans chacun., après leurs arrestations arbitraires il y a un peu plus d'un an.

Il ne faut pas être du MRC ou partager l'idéologie de ce parti pour constater que ces condamnations constituent non seulement une provocation de trop mais aussi et surtout une étape de plus vers une dérive de plus en plus autoritaire du pouvoir de Yaoundé. Elles sont l'expression d'un manque de souveraineté et confirme le fait que le pouvoir est aux abois. Un régime qui prétend avoir été reconduit il y a trois ans avec un suffrage de 71% devrait agir autrement au lieu de se livrer à des manœuvres d'intimidation qui ne sont qu'une arme faible.

Manifestement, le pouvoir de Yaoundé entend d'avantage muselé toute opposition à l'intérieur s'il ne l'a pas déjà fait grâce à des lois liberticides (cf. les lois contre le terrorisme) et un système judiciaire aux ordres. Il s'agit aussi pour lui de réduire au silence toute velléité de résistance de quelque nature que ce soit et d'où qu'elle vienne. Le code pénal camerounais en son article 231 a prévu la sanction qu'on inflige aux personnes qui ont fait une manifestation interdite si par extraordinaire, on doit qualifier cet événement-là de manifestation. Et la peine maximale pour cette circonstance est une peine de 6 mois d'emprisonnement.

Mais jusqu'à quand Yaoundé entend recourir à de telles méthodes ? Au regard des enjeux (résolution des Contentieux Historiques, insécurité aux frontières, lutte contre l'inflation et la paupérisation des masses, lutte contre la corruption et la prévarication, etc...) auxquels le pays doit faire face, ne faut-il pas faire attention de créer une situation qui radicalisera davantage la contestation et paralysera pour longtemps le pays ? Ne faut-il pas éviter de faire d'autres martyrs en apaisant la situation par une politique de la main tendue et du dialogue ?

L'Alliance Patriotique condamne fermement l'arrestation, l'emprisonnement et la condamnation à de lourdes peines de prison des leaders du MRC.

L'Alliance Patriotique demande leur libération sans condition et celle de tous les autres prisonniers d'opinions dans les geôles du Cameroun.

L'Alliance Patriotique appelle tous les partis politiques et démocrates de tout bord à s'insurger contre cette condamnation et à demander la libération des militants du MRC ainsi que celle de tous les autres prisonniers politiques.

L'Alliance Patriotique rappelle à ceux qui, au sein de l'opinion, se réjouissent de la condamnation des leaders du MRC, qu'ils ont tout intérêt à se lever maintenant pour dire NON à cette nième dérive totalitaire. Jeter en pâture les kamerunais qui expriment leur indignation de voir notre pays sombrer inexorablement vers l'abîme, de voir le champ politique réduit à un cirque où les adversaires politiques sont régulièrement calomniés ou envoyés en prison, c'est faire partie de la soldatesque du prince. La capacité de nuisance du régime UN-RDPC est légendaire. L'UPC historique en a fait des frais.

L'Alliance Patriotique rappelle au MRC et à toute l'opposition la nécessité d'une solidarité des forces politiques au-delà des lignes idéologiques. L'AP saisit ainsi l'occasion pour leurs demander de se joindre à elle dans la lutte pour la résolution du Contentieux Historique et la fin de la guerre dans le West-Kamerun.

Fait à Douala, ce 28 décembre 2021

Jules Fogué, Porte-Parole et Vice-Président de l'Alliance Patriotique
